



REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS D'ADMISSION :

Les candidatures sont examinées individuellement dans leur ordre d'arrivée en fonction du dossier d'inscription et des motivations qui ressortent de la journée gratuite d'enseignement, obligatoire pour pouvoir s'inscrire.

L'Ecole se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription après examen du dossier d'inscription, participation à une journée gratuite d'enseignement et entretien de motivation.

Le refus d'une inscription ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité. Les frais d'inscription et d'enseignement déjà réglés par la personne dont l'inscription a été refusée lui seront intégralement remboursés.

L'école LÜ MEN se réserve le droit d'annuler une nouvelle session de formation en cas de nombre insuffisant de participants. Dans ce cas, les frais d'inscription et d'enseignement versés par les stagiaires sont intégralement remboursés. Cette annulation ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité.

DEVOIRS DES STAGIAIRES :

Les stagiaires doivent arriver à l'heure au cours, afin de ne pas déranger l'enseignement ; **toute personne en retard attendra la pause suivante pour rejoindre son groupe de travail.**

Les stagiaires s'engagent à se comporter correctement pendant les cours de façon à permettre un déroulement harmonieux de l'enseignement. La consommation de cigarettes et l'utilisation de téléphone portable ne sont autorisées que pendant les pauses et en dehors du centre de cours.

L'Ecole se réserve le droit de demander à un stagiaire de cesser de suivre les cours du fait de son comportement préjudiciable au bon déroulement des cours, avec remboursement par l'Ecole des week-ends auxquels le stagiaire n'assistera pas. Le renvoi de l'Ecole ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité.

L'assistance aux cours est obligatoire.

L'absence à plus de deux week-ends de cours peut amener l'Ecole à refuser la participation aux Evaluations des Connaissances et des Programmes et aux Evaluations Pratiques.

Toute forme de démarchage, la distribution de tracts et/ou de documents, la présentation, la publicité et/ou la vente de matériels et de produits quels qu'ils soient sont strictement interdites dans l'enceinte des cours et de l'établissement où se situent les salles de cours, sous peine d'exclusion de l'Ecole sans versement d'indemnité et sans remboursement des sommes déjà versées à l'Ecole.

ENREGISTREMENT DES COURS :

Les enregistrements sonores et la prise de photographies sont autorisés. En revanche, tout autre moyen d'enregistrement (caméra, vidéo, ...) est interdit.

PROPRIETES DES COURS ET DU LOGO DE L'ECOLE LÜ MEN :

Les supports de cours distribués aux stagiaires et le Logo de l'Ecole sont la propriété de l'Ecole LÜ MEN.

Les supports de cours sont protégés par le Copyright. Toute reproduction ou copie sous quelque forme que ce soit sans autorisation écrite de LÜ MEN sera sanctionnée par les textes légaux en vigueur.

Le Logo est protégé par "l'Institut National de la Propriété Industrielle". Toute reproduction ou copie sera sanctionnée par les textes légaux en vigueur.

PROGRAMMES ET HORAIRES :

Les programmes sont donnés à titre indicatif, sous réserve de modifications en vue de les améliorer.

Les horaires sont susceptibles de modifications en fonction des nécessités et des contraintes matérielles.

LIEUX DE STAGES :

Le lieu de stage peut à tout moment être déplacé selon les nécessités de l'organisation dans un rayon de 50 km autour du lieu de stage initialement prévu.

CONTROLE DE LA FORMATION :

Plusieurs Evaluations des Connaissances et des Programmes (ECP) et Evaluations Pratiques (EP) sont organisées chaque année.

La moyenne est de 12/20. L'obtention de la moyenne donne droit à un Certificat garantissant les connaissances et les compétences dans la matière traitée.

En cas d'échec aux ECP et aux EP ou de non-participation, il sera délivré une attestation indiquant que le stagiaire a suivi la formation.

Une session de rattrapage est organisée chaque année en septembre à Aix-en-Provence, les frais de participation sont de 60 Euros pour les évaluations écrites et 60 Euros pour les évaluations pratiques.

Le nombre de rattrapages en 4e année est limité à quatre par matière...



PAIEMENT DE LA FORMATION :

Le coût de la formation doit être impérativement réglé lors de l'inscription. Des facilités de paiement sont possibles et doivent être impérativement négociées en prenant contact avec l'Ecole avant l'inscription.

Pour garder aux week-ends leur caractère strictement studieux, aucun règlement, ni négociation financière ne seront acceptés lors des week-ends ; les stagiaires n'étant pas à jour de leur paiement ne seront pas acceptés en cours.

Les stagiaires souhaitant ou devant redoubler une année de formation ne paient que 40% des frais d'enseignement.

Les frais d'enseignement font bénéficier le stagiaire de photocopiés pour chaque week-end.

Ils ne couvrent pas le transport au lieu de stage, l'hébergement et les repas pris au cours des week-ends.

Conditions d'annulation pour les stagiaires de première année du Cycle Fondamental :

- Si vous annulez votre inscription 3 mois avant la date prévue de début des cours, LÜ MEN vous rembourse la totalité de vos paiements (frais d'inscription + frais de scolarité).

- Si sous annulez votre inscription un mois avant la date prévue de début des cours, LÜ MEN vous rembourse les frais scolarité (mais pas les frais d'inscription). Le droit d'inscription reste acquis pour l'année suivante.

- Si vous annulez votre inscription moins d'un mois avant le début des cours, vous n'avez droit à aucun remboursement. Le droit d'inscription reste acquis pour l'année suivante.

Conditions d'annulation pour les stagiaires de 2e, 3e et 4e années du Cycle Fondamental ou du cycle avancé :

L'annulation de l'inscription ne donne droit à aucun remboursement ; en revanche, les sommes versées restent acquises pour l'année suivante.

JURIDICTION :

Le Tribunal compétent sera le Tribunal d'AIX-EN-PROVENCE, lieu du siège social.

RESPONSABILITE :

L'Ecole LÜ MEN n'est pas responsable des vols éventuels de matériel et d'affaires appartenant aux stagiaires dans l'enceinte des lieux de cours.

L'Ecole LÜ MEN assumera les responsabilités qu'elle pourrait encourir en sa qualité d'établissement d'enseignement.

Il est cependant expressément convenu qu'elle ne sera assujettie à aucune responsabilité de quelque nature que ce soit qui pourrait être encourue à l'occasion des actes de Médecine Chinoise qui pourraient être accomplis par ou sur les stagiaires à l'occasion de l'application pratique de l'enseignement théorique dispensé.

Cette responsabilité sera directement assumée par chacun des enseignants, pour les actes qu'ils accompliraient à titre personnel d'une part, et d'autre part, chacun des stagiaires renonce à toute recherche de responsabilité à l'encontre de l'établissement d'enseignement, pour les dommages qu'il pourrait subir à l'occasion de tels actes, ainsi qu'à toute demande de garantie si leur propre responsabilité venait à être recherchée à ce titre.

Il est spécialement précisé que la signature du bulletin d'inscription dont le règlement intérieur constitue une partie intégrante, confère à ce dernier une valeur contractuelle, ces dispositions s'imposant dès lors à toutes les parties.

D'autre part, l'Ecole LÜ MEN demande à chacun des stagiaires dès l'entrée en 3e année du Cycle Fondamental de souscrire une assurance Responsabilité Civile le couvrant pour les activités pratiques ayant lieu au cours des week-ends de formation.

A Signature du (de la) stagiaire

Le (précédée de la mention
manuscrite : "lu et approuvé")

Ce règlement intérieur peut sembler sévère à première lecture. Il a été instauré dans le seul but de garantir à chaque participant les conditions optima en vue d'un travail sérieux.